

République et canton de Genève

Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **12 juin 2017**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE CONCEPT DE L'AMÉNAGEMENT CANTONAL 1ERE MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 –

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

de préaviser favorablement le projet de concept de l'aménagement cantonal.

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR CANTONAL 2030 CONSULTATION DES COMMUNES GENEVOISES

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

de préaviser **favorablement** le projet de de schéma directeur cantonal 2030, sous réserve des remarques suivantes :

Espace rural

CO4 Construire une politique du paysage

A l'instar de nos voisins et en collaboration avec eux (Puplinge, Choulex, Vandoeuvres) nous avons entrepris de développer un réseau agro-environnemental commun. Ceci n'apparaît pas sur le schéma proposé.

CO6 Préserver et reconstituer les continuités biologiques

Il existe un corridor biologique à hauteur du lieu-dit « Le réservoir » situé entre La Louvière et Cara, le long de la frontière. Il mériterait d'être mentionné comme tel.

RÉSOLUTION RELATIVE À LA NOMINATION DES OFFICIERS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES DE PRESINGE ET PUPLINGE

Le Conseil municipal décide par 9 oui et 1 abstention :

de préaviser favorablement le projet de de schéma directeur cantonal 2030,

1. de préaviser favorablement les nominations suivantes :

Capitaine : M. Laurent RELLSTAB, Premier Lieutenant : M. Marc AEBY

Lieutenant: M. Tobias LERCH

2. de demander que l'entrée en vigueur de ces nominations intervienne à compter du 1^{er} juillet 2017.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE 290'000.- F POUR LA RÉNOVATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE, AU 4 ROUTE DE LA LOUVIÈRE, PARCELLE COMMUNALE 2606

Le Conseil municipal décide par 9 oui et 1 non,

- 1. D'approuver le projet de rénovation du préau de l'école au 4 route de la Louvière, parcelle communale 2606.
- 2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 290'000.- F afin de permettre l'exécution des travaux.
- 3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
- 4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
- 5. D'amortir ce montant au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 21-331, dès 2019.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 31.08.2017

Presinge, le 21 juin 2017

.....